

CHARTRE D'ENGAGEMENT EN ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

La Maison des Adolescents est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement pour les adolescents et leur entourage. Elle s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 21 ans. Elle est aussi un lieu ressource pour l'ensemble des professionnels de l'adolescence.

Dans le cadre de sa mission de promotion de la santé et de prévention, la MDA peut accompagner la mise en œuvre de projet et/ou animer des interventions d'éducation pour la santé.

CADRE D'INTERVENTION

L'équipe pluridisciplinaire de professionnels de la MDA adhère à une éthique commune de la santé ¹ et de la promotion de la santé selon la charte d'Ottawa :

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité.

La santé est une ressource de la vie quotidienne et non un but ».

« La promotion de la santé est un processus qui confère à la population les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci ».

1- Nos intentions éducatives/pédagogiques

- Prendre en compte la santé au sens global
- Agir dans le respect et la bienveillance des personnes et des groupes
- Agir dans le non-jugement des pratiques et des représentations
- Permettre aux personnes de développer et renforcer leurs compétences psychosociales ainsi que leur pouvoir d'agir
- Favoriser l'autonomie des personnes grâce à ces nouvelles compétences

¹ Définitions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

2- Méthode d'intervention : l'éducation pour la santé²

« L'éducation pour la santé est le processus d'accompagnement des personnes ou des groupes dans le développement de leurs capacités de bien-être et d'adaptation, valorisant leur autonomie comme leur responsabilité face aux risques »

L'éducation pour la santé est un processus pédagogique qui s'appuie sur un certain nombre de principes qui vont orienter ses stratégies d'action :

- **La participation active**
- **L'expression des représentations, des croyances, des connaissances et des émotions**
- **Le renforcement des aptitudes individuelles et des compétences psychosociales,**
- **La prise en compte et le développement des compétences en littératie en santé.**

L'éducation pour la santé va donc bien au-delà de l'information. Elle inclut **les savoir-faire, les savoir-être et les pouvoir-faire des personnes**, individuellement et/ou collectivement.³

L'éducation pour la santé vise à favoriser le mieux-être des individus en renforçant leurs capacités à opérer des choix éclairés, favorables à leur propre santé et à celle de leur entourage.

Cette démarche s'inscrit dans la durée afin d'assurer une plus grande efficacité des actions en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par l'accompagnement des adolescents.

Plusieurs stratégies dans un programme d'éducation pour la santé peuvent être utilisées : l'acquisition de connaissances, une réflexion sur ses attitudes et représentations, la participation, les échanges et le développement des compétences psychosociales (CPS).

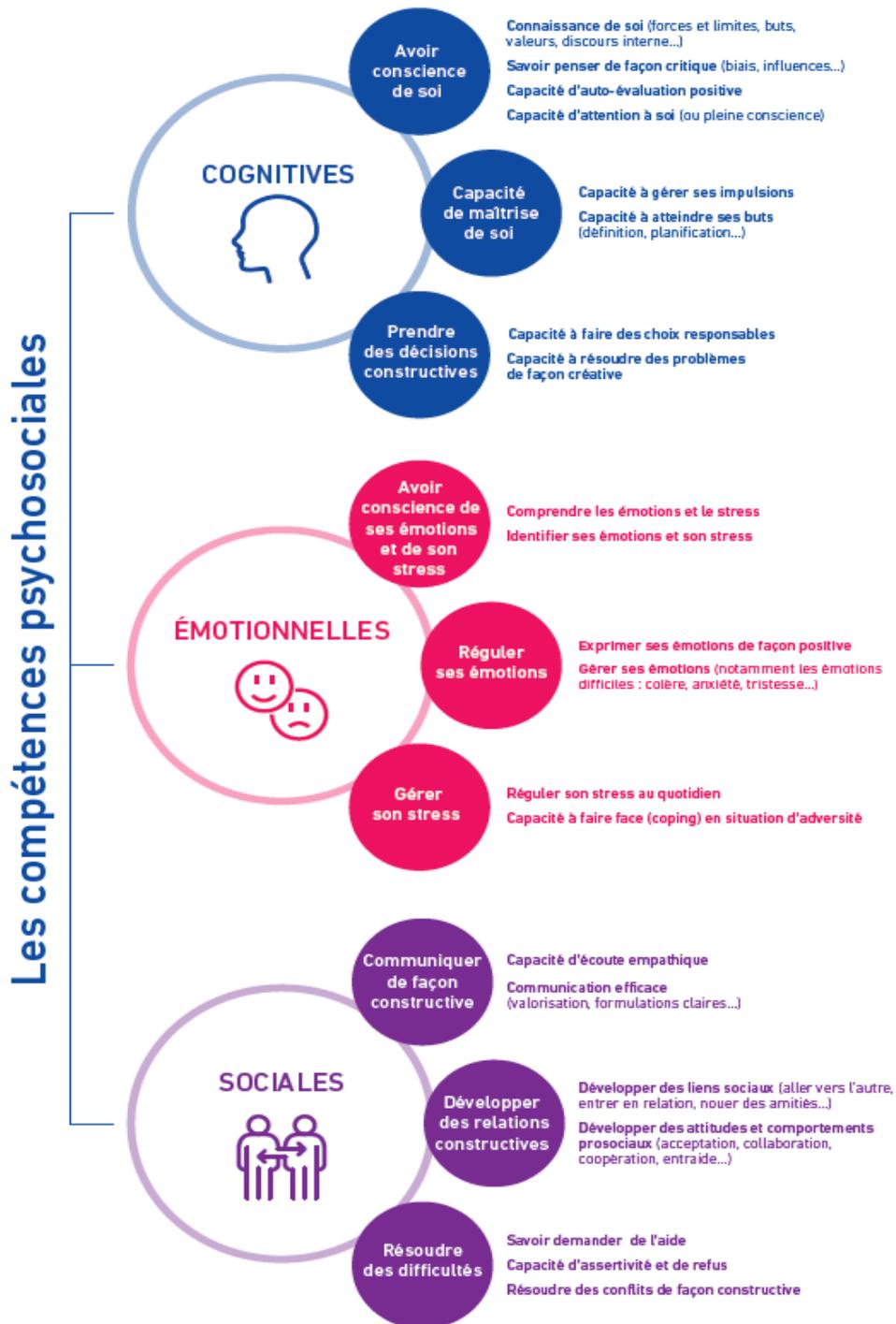
3- Les CPS, de quoi parle-t-on ? Pourquoi les développer ?

« Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences de la vie et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement ». OMS

² Glossaire en Éducation pour la santé, Réseau du CFES, 1997

³ www.promosante-idf.fr

Les compétences font référence à l'intelligence du « savoir comment » plutôt que du « savoir que »⁴. Ce sont des travaux menés par l'OMS et l'Unesco qui ont défini un ensemble de compétences regroupées en 3 catégories⁵ :



⁴ BRUNER J.S. Toward a theory of instruction. Cambridge : Belkapp Press, 1966

⁵ Infographie de Santé Publique France – Les CPS, l'essentiel à savoir, juin 2023

Des programmes de développement des CPS ont démontré leur intérêt dans l'augmentation de l'estime de soi, dans le développement de relations constructives et dans la réussite éducative.

Travailler les CPS avec les jeunes, c'est aussi travailler ces propres CPS, cela contribue à un meilleur climat et au bien-être de tous.

EN PRATIQUE : DÉMARCHE D'INTERVENTION

1- Critères d'intervention, pré-requis

Afin d'assurer un accompagnement qualitatif, voici quelques conditions d'intervention indispensables à la bonne mise en œuvre du projet :

- Une demande suffisamment anticipée : au-moins 3 mois avant
- Un projet qui s'inscrit dans la durée et dans le projet d'établissement
- La mise en place d'une équipe projet avec un référent de la structure bénéficiaire
- La co-construction du projet avec cette équipe
- La participation de cette équipe à un temps de sensibilisation soit au-moins 2h
- La planification d'un échéancier dès le début (réunions de préparation, temps de sensibilisation, séances, réunion de bilan)
- L'animation des séances en binôme
- Des groupes de 12 participants
- Des locaux et du matériel adaptés aux actions

2- Méthodologie de démarche de projet

Étude de la demande et analyse de la situation

↳ Origine de la demande et clarification de la demande : sur quels constats, quel est le contexte, quels besoins, pour qui, avec qui, quelles attentes / objectifs, les modalités imaginées

↳ Recueillir les besoins et attentes du public concerné

➤ **À ce stade : au regard des éléments recueillis et des conditions de faisabilité, décision de la MDA de s'engager sur le projet (appui méthodologique et/ou co-intervention) ou d'orienter vers d'autres partenaires correspondant aux attentes de la structure.**

Si la MDA s'engage :

Définition des modalités d'intervention

↳ Nombre de séances, nombre de groupes accompagnés par la MDA, définir qui rédige la fiche-projet, les conducteurs...

Élaboration du projet

↳ Un temps de sensibilisation, définition des objectifs, des modalités, établissement d'un programme, de l'évaluation, rédaction du projet et des conducteurs de séance, communication

Pour exemple :

- **Création d'un programme avec plusieurs séances dont les objectifs pourraient être :**

- Se connaître et se respecter
- Connaître et respecter les autres
- Identifier et exprimer ses émotions
- Développer son empathie et être solidaire
- Appréhender la résolution de problème
- etc...

- **Via plusieurs méthodes :**

Débats, mise en situation, photo-expression, jeux

- **Et toujours dans le respect d'un cadre établi avec les jeunes :**

S'écouter, ne pas se moquer, ne pas se juger, avoir le droit à l'expression orale volontaire...

Mise en œuvre du projet

↳ Mise en place, animation des ateliers et valorisation des ateliers

Bilan

↳ Évaluation avec les adolescents, réunion de bilan avec les partenaires et perspectives, rédaction du bilan

↳ Perspectives : engagement de la MDA à réévaluer à la fin de chaque année, reconduction d'un accompagnement similaire ou accompagnement méthodologique

3- Rôle et posture⁶

Intervenir pour favoriser le développement des compétences sociales, nécessite une posture éducative bien particulière qui repose sur un **rapport enfant-adulte** et non sur un rapport expert-néophyte, ou enseignant-enseigné. De ce fait, intervenants et enseignants sont conduits à des changements de position dans la relation avec les enfants. Une plus grande implication personnelle est demandée aux adultes éducateurs et enseignants ce qui oblige souvent à se définir, à se positionner autrement.

⁶ www.cartablecps.org

La posture est celle **d'un animateur qui accompagne la réflexion et assure la circulation de la parole** : il peut faire rebondir les élèves sur les propos apportés par les uns ou les autres, solliciter l'avis des plus timides tout en veillant à ne pas « obliger », aider à prendre du recul « Qu'en pensez-vous ?... », peut synthétiser les avis exprimés et apporter le cas échéant un point de vue, une information complémentaire, pour élargir les représentations de la situation, du problème, du sujet.

L'intervenant est **garant du cadre et des règles de fonctionnement**. Il lui revient de veiller au sentiment de sécurité des enfants. La règle de discrétion vaut également pour l'intervenant. Pour favoriser les apprentissages, il doit être attentif à valoriser l'autonomie en respectant la diversité des stratégies qui peuvent être explorées par les enfants sans imposer systématiquement ses propres solutions.

L'intervenant doit développer **une attitude empathique, un regard bienveillant et valorisant**. L'attitude empathique vise à une compréhension plus vraie de la personne. L'empathie est une présence chaleureuse, non émotive, solide, qui ne fait pas de discours, ne donne pas de solutions toutes faites, mais sur laquelle on peut compter.

En aucun cas, ces séances ne doivent être l'occasion d'agressions verbales, ironiques ou de paroles disqualifiantes et dévalorisantes.

4- La coanimation

Pour garantir la permanence des valeurs et principes développés dans les séances et leur prolongement dans la quotidienneté du groupe, il apparaît important qu'un professionnel de la structure soit présent. La co-animation avec un professionnel de la structure permet d'assurer une transmission et de lien durable au sein de l'établissement.

De plus, la co-animation présente plusieurs avantages : un plus grand confort pour les animateurs (aide et appui possibles), plus de réactivité, une meilleure maîtrise des interactions, une relation tierce qui permet d'équilibrer la dynamique de groupe. D'autre part, elle permet d'échanger sur ce qui s'est passé durant l'animation et d'analyser plus facilement les situations.⁷

Cette co-animation doit cependant se préparer afin déjà de s'assurer que les deux intervenants partagent les mêmes objectifs ainsi que les valeurs et représentations quant au sujet traité. De plus, il convient de définir le rôle de chacun lors de la séance : l'accueil, la conclusion, le déroulement (prise de parole, temps de parole, timing...), et la gestion du groupe notamment en cas de conflits.

⁷ 25 techniques d'animation pour promouvoir la santé – A. Douiller et coll.

ENGAGEMENT

Si votre structure est en accord avec cette charte, nous nous engageons de notre côté à vous accompagner sur le développement de votre projet. Cet accompagnement sera à définir en fonction de vos besoins au niveau de son contenu et au niveau de sa durée.

Au terme de ce partenariat, la MDA aura :

- Informé l'équipe sur les formations CPS
- Transféré des compétences et partagé son expérience
- Transmis des ressources : supports d'animation, méthodologie de projet

Pour valider cet engagement, une convention par les deux parties est à signer.